BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 11

DU 19 OCTOBRE 2018

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.
L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.
La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Bureau Exécutif

Réunion du : Lundi 15 Octobre 2018

Présents : MM. MARTINET (Président), HERBERT (Président d'Honneur), GUIZZARDI PASCAL, AUBERT, BEGNIS, MENJAUD.

Assiste à la séance : M. SALIH (Directeur Administratif).

-CHAMPIONNAT D5

Compte tenu des nombreux forfaits dans cette division et du faible nombre de matchs disputés, le Bureau Exécutif décide de rembourser les frais d'engagements aux clubs engagés en D5 qui sont d'un montant de ***105€/ équipe***, soit un montant total de **1995€.**

Le club **d'AVIGNON OUEST FC** ne sera pas remboursé compte tenu qu'il est forfait général dans cette division.

-JOURNEES D'ACCUEIL

Une situation a été effectuée au regard des clubs absents et non excusés sur les différentes journées d'accueil.

Le Comité de Direction renouvelle le fonctionnement de la saison dernière, à savoir que ***les clubs absents*** sur ces journées d'accueil ***se verront pénalisés*** d'une amende de **50€/ plateau.**

Cette amende sera intégralement reversée au club organisateur qui a dû faire face à une organisation pour le nombre d'équipes inscrits.

De plus, le Comité de Direction prend à sa charge les goûters organisés par les clubs d'accueil, soit 150€/club.

Site de SARRIANS

ALTHEN SC – AUTRE PROVENCE US – BARTHELASSE US – CAROMB SC – ST SATURNIN LES AVIGNON US – VILLENEUVE FC

Soit 300€ à reverser au club de SARRIANS COM.

150€ à créditer sur le compte de SARRIANS COM au titre des goûters.

Site d'ORANGE

AUTRE PROVENCE US – BOUCHET FC – CAROMB SC – NYONS FC - VAISON O – VALREAS US

Soit 300€ à reverser au club d'ORANGE FC.

150€ à créditer sur le compte d'ORANGE FC au titre des goûters.

Site de GADAGNE

AVIGNON CFC – AVIGNON OUEST – LES VIGNERES FC – MONTFAVET SC

Soit 200€ à reverser au club de GADAGNE SC.

150€ à créditer sur le compte de GADAGNE SC au titre des goûters.

Site de ROBION

BONNIEUX LACOSTE ASJ – MAUSSANE ESVB

Soit 100€ à reverser au club de CALAVON FC.

150€ à créditer sur le compte de CALAVON FC au titre des goûters.

Site de VELLERON

BONNIEUX LACOSTE ASJ – GOULT ROUSSILLON – OM LUBERON

Soit 150€ à reverser au club de VELLERON SO.

150€ à créditer sur le compte de VELLERON SO au titre des goûters.

Site de CHATEAURENARD

CABANNES CO – MONTFAVET SC – VILLENEUVE FC

Soit 150€ à reverser au club de CHATEAURENARD FA.

150€ à créditer sur le compte de CHATEAURENARD FA au titre des goûters.

Site de COURTHEZON

BOUCHET FC – CAROMB SC – VAISON O - VALREAS US

Soit 200€ à reverser au club de COURTHEZON SC.

150€ à créditer sur le compte de COURTHEZON SC au titre des goûters.

Site de CAVAILLON

CHATEAURENARD FA – GOULT ROUSSILLON – PAY D'APT – MAUSSANE ESVB – MOLLEGES FC – MOURIES ENT – ROGNONAS SC – ST ETIENNE DU GRES

Soit 400€ à reverser au club de CAVAILLON ARC.

150€ à créditer sur le compte de CAVAILLON ARC au titre des goûters.

Site de MONDRAGON

NYONS FC – VAISON O.

Soit 100€ à reverser au club de MONDRAGON SC.

150€ à créditer sur le compte de MONDRAGON SC au titre des goûters.

-ENTENTE

1/Le Bureau Exécutif est saisi d'une demande d'entente entre les clubs de **SARRIANS COM et LORIOL JS** dans les catégories **U6/U7, U8/U9 et U12/U13.**

Le Bureau Exécutif émet un avis favorable pour ces ententes et transmet à la Ligue Méditerranée pour décision finale.

Ces ententes évolueront sous le nom de **SARRIANS/LORIOL.**

Il est rappelé que chaque équipe doit pouvoir présenter un minimum de 4 licenciés dans la catégorie de l'entente.

-NOMINATION ARBITRES

Le Jury placé sous la présidence de **M. Marc MARTINET**, nomme les arbitres stagiaires suivants suite à leur examen du 13 Octobre 2018 qui s'est déroulé au District Grand Vaucluse :

BEN MALEM	Mohamed	BC ISLE
BEN MALEM	Abdellatif	BC ISLE
CACHEUX	Sébastien	AVIGNON AC
CHABAUD	Jules	MOLLEGES FC
DOUAIRI	Aziz	ST JEAN DU GRES
EL ALLAOUI	Amin	CAUMONT FC
GALERAN	Cyril	VEDENE AC
MASSOUAB	Rayan	CAVAILLON ARC
ZEGHLI	Alaeddine	ST REMY AS
EL MIFTAIM	Hassan	INDEPENDANT

Soit 10 arbitres stagiaires, félicitations à tous.

-COUPE DE FRANCE

Le Comité de Direction tient à féliciter les clubs de **COURTHEZON SC** et **PERNES ESP** pour leur brillante qualification pour le 6ème tour de la Coupe de France. Le club du **PONTET GRAND AVIGNON 84** jouera quant à lui son match en retard ce Mercredi 17/10/2018 à 19h30. En espérant que le même sort lui sera réservé en se qualifiant également pour le 6ème tour.

Les clubs de **COURTHEZON SC** et **PERNES ESP** ne pourront malheureusement pas disputer la Coupe Grand Vaucluse car il résulte des dispositions de l'article 6 du Règlements des Coupes que :

-(…) Les clubs entreront dans cette compétition dès leur élimination de la Coupe de France, et ce, jusqu'au **8ème de finale de la GRAND VAUCLUSE** (…).

Considérant que le 8ème de Finale de la Coupe Grand Vaucluse se déroulera également en même temps que le 6ème tour de la Coupe de France, ce qui explique que ces deux clubs ne pourront participer à cette coupe départementale.

Considérant et afin de défendre l'intérêt de l'élite, la Commission des Compétitions proposera pour la prochaine saison au Comité de Direction une modification de son calendrier de coupes afin que certains tours de Coupe de France ne se déroulent pas en même temps que le 8ème de Finale de la Coupe Grand Vaucluse.

Cette modification permettra ainsi d'être toujours en adéquation avec la règlementation mais permettra aussi aux clubs qualifiés lors du 6ème tour de la Coupe de France de pouvoir tout de même disputer la Coupe Grand Vaucluse (sous certaines conditions).

-ASSEMBLEE GENERALE ETE 2019

La date de l'assemblée Générale d'été 2019 du District a été initialement fixée au Samedi 29/06/2019.
Considérant que nous venons d'apprendre que la Ligue Méditerranée a également fixée la date sa traditionnelle AG à la même date.

De ce fait, nous ne pouvons pas maintenir cette date pour notre AG.

Par conséquent, nous vous tiendrons ultérieurement de la date définitive.

-MANIFESTATIONS

REMISE LABEL FEMININ BRONZE A CHATEAURENARD	25-oct.	**Maison des Associations**
REMISE LABEL ELITE A AVIGNON AC	27-oct.	**Stade Pierre BAIZET à 11h00**
REMISE LABEL EXCELLENCE A COURTHEZON	19-oct.	**Salle Polyvalente de la Roquette à 18h30**
AG HIVER DISTRICT LES ANGLES	24-nov.	
REMISE LABEL FEMININ OR A MONTEUX FC	A définir	
REMISE LABEL FEMININ ARGENT A SORGUES	A définir	
AG HIVER FFF	8-déc.	
AG HIVER LIGUE	15-déc.	
JOURNEE U11 DES CLUBS LABELLISES	6-avr.	**LIEU A DETERMINER**
JOURNEE L & FOOT	8-mai	
FINALE ROUMAGOUX	30-mai	
FETE DU FOOT MAURICE VINAS (01 et 02 Juin 2019)	1-juin	**A DETERMINER**
FETE DU FOOT MAURICE VINAS (01 et 02 Juin 2019)	2-juin	**A DETERMINER**
FINALE ULYSSE FABRE	7-juin	
FINALES AVENIR	8-juin	
AG LIGUE	29-juin	
SOIREE RECOMPENSES LIGUE	29-juin	
AG ÉTÉ DISTRICT	A définir	**COURTHEZON**

LECTURE DU COURRIER

LIGUE MEDITERRANEE

Nous transmettant le tirage du 3ème Tour de la Coupe de France Féminine.

Transmis Commission compétente.

MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS

Nous transmettant des documents relatifs au lancement de la 16ème Edition du mouvement « Fais nous Rêver », organisée par l'Agence pour l'Éducation par le Sport.

Transmis aux clubs.

MONTEUX FCF

Nous transmettant une invitation pour la mise à l'honneur des personnes qui soutiennent le club.

Remerciements.